



vu par la C.O.
27.6.73 H

ARRÊTÉ

relatif au changement de dénomination d'une artère sur le territoire de la Ville de Genève, section Plainpalais.

du 23 mai 1973

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu le préavis de la Ville de Genève ;

vu le préavis des Archives d'Etat ;

vu le préavis du cadastre ;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères du 2 avril 1968,

ARRÊTE

Il est donné le nom de :

Chemin Maurice-Roch à l'actuel chemin du Château reliant l'avenue de Beau-Séjour à l'avenue de la Roseraie, en souvenir du professeur Maurice Roch, éminente personnalité médicale décédée en 1967.

Cette dénomination entrera en vigueur le 1er juin 1973.

Communiqué à .

Travaux	7 ex.
Intérieur	1 ex.
chancellerie	1 ex.
cadastre	1 ex.
sautier	3 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :

J. Halland